

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ..... Lyon .....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ..... 3ème voie .....

Epreuve : ..... Cas pratique .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture de XXX  
Service de l'insertion sociale  
et professionnelle -

XXX, le 33/MM/AA

Note à l'attention de Mme la  
Prefète de XXX

Objet: Préparation de la réunion de présentation de  
l'Appel à Manifestation d'intérêt ("AMI").

Même si l'économie française recèle désormais de  
l'emploi, le chômage de longue durée, qui frappe surtout  
les moins qualifiés, lui ne fléchit pas.

Afin de lutter contre ce phénomène aussi  
massif que persistant, le Président de la République a  
présenté le 13 septembre 2018 la stratégie nationale  
de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le Service  
Public de l'Insertion et de l'Emploi ("SPIE") est au  
coeur de cette stratégie.

S'en est suivi un cycle de concertation qui vient  
de s'achever - ce cycle a permis de disposer et valider

! ! !

les recommandations de mise en œuvre du SPIE. Afin d'y donner suite, un AMI a été lancé.

Il vous est demandé de relayer et faciliter la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt ainsi que d'inciter les acteurs à s'engager dans cette démarche et les aider à constituer leur dossier.

Cette note a pour objectif de vous présenter un bilan de la concertation initiale (I) ainsi qu'une synthèse de l'AMI afin de faciliter la préparation des dossiers de candidature (II). Enfin, vous trouverez des propositions afin de favoriser l'engagement d'une multiplicité d'acteurs (III).

### I) Bilan de la concertation initiale

Plusieurs objectifs ont été dégagés de la phase de concertation : l'efficacité du parcours vers l'emploi (A) et la coordination renforcée entre les acteurs (B).

#### A) Le parcours d'insertion, l'ADN du SPIE

Pour prévenir les ruptures ou abandon, il est nécessaire d'inscrire l'intervention des différents professionnels dans une stratégie de parcours.

Les démarches doivent donc être simplifiées au maximum du point de vue des personnes. Le fonctionnement des structures en soutien au public (CAF, Pôle Emploi, Départements, etc..) doit être le moins visible possible pour lui. Le public entre dans un parcours d'accompagnement au lieu d'être

orienté vers un opérateur-

Une des clés de la réussite repose sur l'adaptabilité des parcours d'insertion à la situation socio-professionnelle de la personne concernée. Le parcours est co-construit avec elle, un plan d'action et un conseil de bord doit être défini. Chaque parcours se doit d'être unique et répondre aux besoins du ~~peuple~~ public -

Une des recommandations du rapport porte par exemple sur la création d'une fonction de référence des parcours pour permettre d'avoir un interlocuteur accessible capable de coordonner les différentes interventions

### 9) L'imperatif d'une coordination accrue entre les différents acteurs -

La coordination des professionnels de l'insertion nécessite de fluidifier le partage des informations dans un dossier commun entre acteurs et accessible aux usagers. L'Etat a engagé des travaux avec la mise en œuvre d'une feuille de route numérique relative au partage des données -

De nouveaux services numériques en lien avec les territoires pourront être développés dans la cadre du programme bêta.gouv

L'objectif est donc la création d'un dossier unique d'insertion, traduction du principe du "Dites-le nous une fois"

Le Président de la République a également insisté sur le côté universel de ce SPIE, afin de garantir un droit à l'accompagnement sur tout le territoire et quelque soit la porte d'entrée par laquelle une personne débute son parcours (département, Pôle Emploi, CCAS, associations, etc...) La coordination de tous ces acteurs est donc indispensable pour remplir l'objectif d'efficacité du parcours d'insertion

## II) Synthèse de l'AMI en vue de la constitution des dossiers de candidature -

### A) Objectifs de l'AMI

L'Etat soutiendra les démarches des acteurs de l'insertion qui visent à construire des coordinations opérationnelles solides et pérennes à l'échelle des territoires. La capacité à rassembler un grand nombre d'acteurs, qui accompagnent tout type de publics en insertion, sera donc privilégiée dans les projets.

De nouvelles organisations et gouvernance doivent être inventées. L'objectif est de favoriser la connaissance et l'acculturation réciproque des professionnels, et mettre en place les moyens de chaque acteur pour assurer une fine intervention coordonnée autour de la personne.

Les projets doivent donc :

- refléter une bonne connaissance du public
- s'inscrire dans les principes du SPIE
- exploiter les modalités de mise en œuvre des objectifs et attendus du SPIE -

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

**B) les critères de recevabilité des projets-****1) Acteurs du projet**

- Le soutien du conseil départemental et de Pôle Emploi est indispensable -
- Le projet ou candidature doit représenter un consortium d'acteurs de l'insertion sociale (logement, santé, médico-social, mobilité, ...) et professionnelle -

**2) Public cible**

- Toutes personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail
- Le nombre de personnes accompagnées doit être significatif
- L'ensemble du département doit être concerné au minimum des bassins de vie et d'emploi du département -

### 3) contenu du projet

- l'accent doit être mis sur la stratégie de parcours et implique une participation active des personnes accompagnées -

- L'objectif du consortium est d'éviter les doublons et les mises en concurrence des types d'accompagnement

- Le projet doit faciliter le partage des données et informations relatives au parcours d'insertion, dans le respect de la protection des données personnelles -

### 4) financement

- l'autofinancement devra représenter au minimum 10% du plan de financement -

- l'Etat pourra consacrer à cet AMI un montant maximum de 500 K EUR par territoire limitat-

### III) Propositions afin de favoriser la multiplicité des acteurs -

Proposition 1 : Nous pourrons insister sur l'accompagnement de l'état en mettant en avant les services qu'il peut rendre notamment en matière numérique. A ce titre vous trouverez en Annexe 1 une fiche de synthèse sur l'offre de services numériques proposés par l'état en la matière.

Proposition 2 : Une résonnance particulière doit être donnée à cette AMI afin d'attirer un maximum d'acteurs de l'insertion et les inciter à candidater. Vous trouverez en annexe 2 un projet de communiqué de presse à diffuser après la réunion.

Proposition 3 : un annuaire des acteurs de l'insertion sociale peut être proposé afin de ~~faire~~ présenter les rôles, fonctions et activités de chacun. Et afin de créer des synergies complémentaires entre ces acteurs.

Proposition 4 : le déclassement des fonctions est indispensable pour assurer la qualité des parcours d'insertion. Des sessions de formation peuvent être prévues à destination des personnes "porte d'entrée" pour le agissant comme public - ces formations permettent de favoriser les connaissances réciproques des professionnelles et ainsi faciliter la coopération entre acteurs de l'insertion.

## Annexe I : Synthèse de l'offre de Service numérique de l'Etat dans le cadre de l'AMI

Ces services sont pilotés par l'incubateur de services numériques national, beta.gouv.fr

Ces services sont co-construits avec les territoires en partant des besoins des personnes accompagnées et des professionnels -

1) Animation et mise en œuvre de la feuille de route numérique relative au partage de données -

Une équipe pluridisciplinaire suivra la méthode beta.gouv.fr sera chargée d'accélérer le développement d'API

- mettre à disposition des jeux de données pour les conseils départementaux et l'ensemble des acteurs qui en ont besoin -

2) Déploiement de services numériques en réponse à des besoins identifiés -

Le programme beta.gouv propose déjà des services numériques tels que l'actuelle plateforme de l'inclusion. L'Etat peut accompagner les territoires qui souhaitent le déploiement de ces services.

3) Suivi des réalisations

Une prestation d'aide à la conduite du changement est prévue pour accompagner les territoires

## Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ..... Lyon .....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ..... 3<sup>e</sup>me Voie .....

Epreuve : ..... Cas Pratique -

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2 : Projet de Communiqué de Presse à diffuser à l'issue de la réunion

Le 33 /MM /AAAA, Madame la Préfète de XXX, a réuni les différents acteurs de l'insertion afin de leur présenter les recommandations ~~établies~~ validées par le ministre en charge de l'insertion suite à la concertation relative au service public de l'insertion et de l'emploi.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin de recueillir candidatures et projets pour s'engager dans la construction, en lien avec départements, Pole Emploi, des consortiums avec l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale, de ce nouveau service public.

Cette avancée majeure ~~est faite~~ a pour objectif de faciliter la coopération et l'échange de données entre tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et ce afin de créer un parcours d'insertion optimal pour le public concerné.





